

Redémarrage de la vie publique: comment?



Port d'un masque de protection obligatoire
dans les transports en commun et les commerces
à partir du 23 avril



Restrictions des contacts: prolongation jusqu'au 3 mai
Respect de la distance sociale préconisée et contacts réduits
au strict minimum restent les règles anti-Corona les plus importantes

à partir du 20 avril

à partir du 4 mai

jusqu'à nouvel ordre

ouverture autorisée:



Magasins
jusqu'à une surface de vente de 800 m²



Concessionnaires autos et vélos
indépendamment de la surface de vente



**Librairies, magasins d'ameublement
et agences de télécommunication**
indépendamment de la surface de vente



Zoos, jardins botaniques et bibliothèques
dans le respect des règles d'hygiène prescrites



Salons de coiffure
dans le respect des règles d'hygiène prescrites



Reprise de la scolarité
par étapes, en commençant - en Saxe-Anhalt - par les classes terminales dès la semaine 17 du calendrier



Les événements de grande envergure
restent interdits (jusqu'au 31 août)



Les restaurants, bars et bistrotts
restent fermés



Les rassemblements dans les églises, mosquées et synagogues - de même que les autres événements d'ordre religieux - restent interdits